

# Participation, intéressement et épargne salariale en 2019

## Hausse des bénéficiaires de primes

En 2019, 9,3 millions de salariés ont accès à au moins un dispositif de participation, d'intéressement ou un plan d'épargne salariale. 51,4 % des salariés du secteur privé non agricole en bénéficient, une part en augmentation de 0,5 point. L'accès à chacun des dispositifs progresse, notamment la participation au sein des entreprises de moins de 50 salariés.

7,9 millions de salariés reçoivent une prime d'intéressement, de participation, ou un abondement en 2019 (+4,2 % par rapport à 2018). 84,9 % des salariés couverts par au moins un dispositif d'épargne salariale reçoivent ainsi une prime (+1,1 point par rapport à 2018), pour un montant brut global de 21,0 milliards d'euros. Le montant moyen de ces primes est de 2 660 euros brut par salarié bénéficiaire (+3,9 % par rapport à 2018). Les sommes nettes versées sur un Plan d'épargne entreprise (PEE) ou un plan d'épargne retraite collectif (Perco) augmentent en 2019 (respectivement de 2,2 % et de 6,7 %).

En 2019, 51,4 % des salariés du secteur privé non agricole ont accès à au moins un dispositif de participation, d'intéressement ou un plan d'épargne salariale (plan d'épargne entreprise – PEE –, ou plan d'épargne retraite collectif – Perco –) (tableau 1, encadré 1, encadré 2). Cette proportion augmente pour la deuxième année consécutive (+0,5 point en 2019 après +1,0 point en 2018 [1]). 9,3 millions de salariés ont ainsi accès à un des quatre dispositifs en 2019.

### Une hausse des taux d'accès à chacun des dispositifs

L'accès à chacun des dispositifs de participation, d'intéressement ou un plan d'épargne salariale progresse davantage en 2019 qu'en 2018 (graphique 1). Le PEE reste le dispositif

le plus répandu avec 43,9 % des salariés couverts en 2019 (+1,0 point). Viennent ensuite la participation aux résultats de l'entreprise (38,7 %, en hausse de +0,5 point), puis l'intéressement (34,5 %, progressant de +1,8 point). Le Perco<sup>1</sup> couvre 24,5 % des salariés et poursuit sa hausse ininterrompue depuis sa création (+1,3 point) (encadré 1).

Ces différents dispositifs sont surtout présents dans les grandes ou les moyennes entreprises. En 2019, la proportion de salariés couverts par au moins l'un d'entre eux s'étend de 13,7 % dans les entreprises de 1 à 9 salariés, à 86,8 % dans celles de 1 000 salariés ou plus (tableau 2).

La progression de l'accès à la participation en 2019 (+0,5 point) est notamment portée par les entreprises de moins de 50 salariés (+1,3 point pour celles de moins de 10 salariés comme celles de 10 à 49 salariés).

**TABLEAU 1 | Importance des dispositifs de participation, d'intéressement et d'épargne salariale en 2019\*, selon la taille de l'entreprise**

En %	Entreprises de moins de 10 salariés	Entreprises de 10 salariés ou plus	Ensemble des entreprises
Nombre total de salariés (en milliers).....	3 287	14 718	18 005
Nombre de salariés couverts par au moins un dispositif (en milliers) .....	450	8 806	9 256
Part de salariés couverts par au moins un dispositif (en %) .....	13,7	59,8	51,4
Nombre de salariés bénéficiaires d'une prime (en milliers) .....	245	7 615	7 860
Part de salariés bénéficiaires d'une prime parmi l'ensemble des salariés couverts (en %) .....	54,4	86,5	84,9
Part de salariés bénéficiaires d'une prime parmi l'ensemble des salariés (en %).....	7,5	51,7	43,7

\* Pour les PEE et les Perco, les primes correspondent à l'abondement de l'employeur aux sommes versées par les salariés.

Champ : ensemble des entreprises privées hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquêtes Acemo-Pipa et Acemo-TPE 2020.

<sup>1</sup> Dans toute cette publication, le terme « Perco » regroupe le Perco et le plan d'épargne retraite – PER – d'entreprise collectif instauré par la loi Pacte depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Cette hausse intervient à la suite de la loi de financement de la sécurité sociale du 3 décembre 2018 qui a supprimé, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le forfait social sur les sommes versées au titre de la participation pour les entreprises de moins de 50 salariés et au titre de l'intéressement pour les entreprises de moins de 250 salariés. L'augmentation du taux d'accès à l'intéressement (+1,8 point) est toutefois plus forte dans les très grandes entreprises : +2,4 points pour celles de 250 salariés ou plus, contre +1,4 point pour celles de moins de 250 salariés.

La part de salariés ayant accès à un dispositif d'épargne salariale continue de progresser dans l'enseignement privé et la partie privée de la santé humaine et action sociale (+2,5 points), ainsi que dans les activités financières et d'assurance (+2,2 points), tandis qu'un léger recul se produit dans les autres activités de services (-1,1 point). L'accès à l'intéressement et au Perco augmente dans la plupart des secteurs.

## Des bénéficiaires de primes plus nombreux et des montants distribués plus élevés

7,9 millions des salariés perçoivent une prime au titre de l'exercice 2019<sup>2</sup>, soit 4,2 % de plus que l'année précédente (tableau 1). Cela représente 84,9 % des salariés couverts par au moins un dispositif d'épargne salariale. Cette proportion augmente légèrement par rapport à 2018 (+1,1 point). Le montant global s'élève à 21,0 milliards d'euros bruts.

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus, 7,6 millions de salariés bénéficient d'une prime en 2019 après 7,3 millions en 2018 (+4,9 %, tableau 3). Cela représente 51,7 % de l'effectif salarié en 2019, après 50,4 % en 2018 (+1,3 point). Ces salariés perçoivent, tous dispositifs confondus, 20,3 milliards d'euros bruts (y compris CSG et CRDS), un montant en très forte hausse (+9,0 %, après +1,3 % en 2018).

**TABLEAU 2 | Part des salariés ayant accès à un dispositif de participation, d'intéressement ou d'épargne salariale en 2019**

En %

Taille d'entreprise	Participation	Intéressement	PEE	Perco	Au moins un dispositif
1 à 9 salariés .....	2,4	3,5	9,8	5,6	13,7
10 à 49 salariés .....	5,7	11,5	14,2	5,8	19,0
50 à 99 salariés .....	37,8	22,5	34,1	12,7	47,4
100 à 249 salariés .....	61,1	35,7	53,1	22,0	67,8
250 à 499 salariés .....	65,3	50,5	60,9	26,6	74,3
500 à 999 salariés .....	67,3	56,3	66,3	34,4	76,5
1 000 salariés ou plus...	68,2	69,0	82,0	55,8	86,8
<b>Ensemble .....</b>	<b>38,7</b>	<b>34,5</b>	<b>43,9</b>	<b>24,5</b>	<b>51,4</b>

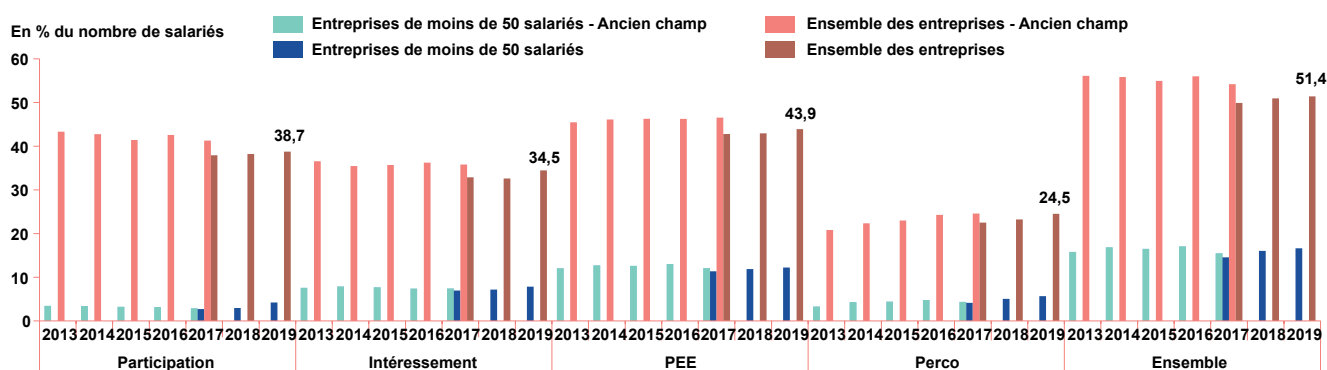
Champ : ensemble des entreprises privées hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquêtes Acemo-Pipa et Acemo-TPE 2020.

Dans les entreprises de moins de 10 salariés, qui représentent 18 % des salariés, 0,8 milliard d'euros bruts sont versés au titre de l'exercice 2019, soit 3,7 % des sommes distribuées par les entreprises. Dans ces petites entreprises, l'épargne salariale est principalement constituée de l'abondement des entreprises aux plans d'épargne (254 millions d'euros pour le PEE et 168 millions pour le Perco). Les flux versés au titre de l'intéressement sont du même ordre que ceux versés sur le PEE : 230 millions d'euros. La participation, dispositif non obligatoire pour les entreprises de moins de 50 salariés, n'est pas répandue au sein des TPE. Les sommes versées sont cependant en progression ces deux dernières années, représentant 177 millions d'euros en 2019 après 66 millions d'euros en 2017<sup>3</sup> [2].

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus, le nombre de bénéficiaires de la participation rebondit en 2019 (+7,3 %, après -1,1 % en 2018), s'élevant ainsi à 5,3 millions (tableau 3). Les sommes versées à ce titre progressent nettement (+12,5 %, après +1,1 % en 2018), pour atteindre 8 milliards d'euros. La participation représente 3,8 % de la masse salariale des bénéficiaires, une part en légère augmentation.

**GRAPHIQUE 1 | Évolution de la part des salariés ayant accès à un dispositif de participation, d'intéressement ou d'épargne salariale**



Champ jusqu'en 2016 (Ancien champ : ensemble des entreprises du secteur marchand non agricole, hors intérim et secteur domestique ; France métropolitaine). Champ à partir de 2017 : ensemble des entreprises privées hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte. Source : Dares, enquêtes Acemo-Pipa et Acemo-TPE 2014 à 2020.

<sup>2</sup> Les primes versées au titre de 2019 sont constituées de la participation et de l'intéressement, le plus souvent versées en 2020, ainsi que de l'abondement sur PEE et sur Perco, versé au cours de l'année 2019.

<sup>3</sup> Les sommes versées dans les TPE sont collectées dans un module de l'enquête Acemo-TPE (encadré 1). Ce module n'est pas administré annuellement (il l'a été pour 2019 et 2017).

Après une baisse en 2018, le nombre de bénéficiaires de l'intéressement se redresse fortement en 2019 (+6,5 % après -3,5 %) dans les entreprises de 10 salariés ou plus. Il en est de même pour les sommes perçues par les salariés au titre de l'intéressement (+7,7 % après -0,4 %). Le nombre de bénéficiaires de l'intéressement atteint 5,1 millions. Il reste légèrement inférieur à ceux de la participation (5,3 millions).

En 2019, dans les entreprises de 10 salariés ou plus, le complément de rémunération dégagé par l'ensemble des dispositifs s'établit en moyenne à 2 660 euros par salarié bénéficiaire (tableau 3). Il progresse de 99 euros (+3,9 % après +1,9 % en 2018). La hausse des montants perçus est davantage tirée par l'augmentation du nombre de bénéficiaires que par celle des montants moyens. L'ensemble des primes représente un complément de rémunération à hauteur de 6,8 % de la masse salariale des bénéficiaires, en hausse de +0,3 point par rapport à 2018.

## Des plans d'épargne très dynamiques, notamment les Plans d'épargne retraite collectif (Perco)

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus, 51,9 % des salariés ayant un PEE ont effectué un versement en 2019 ([tableau complémentaire 3 en ligne](#)), une part en légère baisse par rapport à 2018 (-0,4 point). Cependant, les sommes moyennes versées sont plus importantes : 10,7 milliards d'euros nets, en hausse de 2,2 % (après +6,4 % en 2018) (tableau 3). Ces sommes proviennent majoritairement de la participation ou de l'intéressement (68,7 % en 2019 après 67,7 % en 2018). La proportion des versements volontaires dans les sommes versées sur un PEE est en légère baisse (14,1 % en 2019 après 14,6 % en 2018). Le montant moyen de l'abondement sur le PEE est stable (+0,2 %).

Les versements sur Perco augmentent en 2019, mais moins vite qu'en 2018 (+6,7 % après +8,2 %). Cette hausse provient notamment du dynamisme des sommes versées au titre de l'abondement (+8,6 %) ; celles-ci comptent pour 26,2 % des sommes placées sur un Perco en 2019 (après 25,7 % en 2018). L'augmentation des sommes versées sur le Perco s'explique par le dynamisme des dispositifs de participation et d'intéressement ; 50,8 % des sommes versées proviennent de ces deux dispositifs en 2019 (+4,7 points). Les versements volontaires représentent 13,2 % des versements sur Perco en 2019 (-5,3 points). Le montant moyen de l'abondement sur Perco recule en 2019 (-8,3 %), dans un contexte de forte augmentation du nombre de bénéficiaires (+18,4 %).

**TABLEAU 3 | Les dispositifs de participation, d'intéressement et d'épargne salariale dans les entreprises de 10 salariés ou plus**

En %	2010	2018	2019
<b>Participation</b>			
Montant total brut distribué (en millions d'euros).....	7 380	7 112	8 003
Nombre de bénéficiaires (en milliers).....	5 226	4 975	5 340
Montant moyen par bénéficiaire de la participation (en euros)	1 412	1 430	1 499
En % de la masse salariale des bénéficiaires.....	4,4	3,7	3,8
<b>Intéressement</b>			
Montant total brut distribué (en millions d'euros).....	7 185	9 111	9 815
Nombre de bénéficiaires (en milliers).....	4 646	4 826	5 141
Montant moyen par bénéficiaire de l'intéressement (en euros).....	1 546	1 888	1 909
En % de la masse salariale des bénéficiaires.....	4,5	4,6	4,7
<b>Plan d'épargne entreprise (PEE)</b>			
Versements totaux nets* sur un PEE (en millions d'euros) ..	7 833	10 437	10 671
Nombre de salariés ayant épargné sur un PEE (en milliers)	3 734	4 049	4 185
Montant total brut distribué au titre de l'abondement (en millions d'euros).....	1 338	1 815	1 837
Nombre de bénéficiaires de l'abondement (en milliers).....	2 256	2 340	2 364
Montant moyen par bénéficiaire de l'abondement (en euros)	593	776	777
Abondement en % de la masse salariale des bénéficiaires .	1,6	1,7	1,8
<b>Plan d'épargne retraite collectif (Perco)</b>			
Versements totaux nets* sur un Perco (en millions d'euros)	803	1 976	2 108
Nombre de salariés ayant épargné sur un Perco (en milliers)	579	1 120	1 283
Montant total brut distribué au titre de l'abondement (en millions d'euros).....	288	553	600
Nombre de bénéficiaires de l'abondement (en milliers).....	475	898	1 063
Montant moyen par bénéficiaire de l'abondement (en euros)	608	616	565
Abondement en % de la masse salariale des bénéficiaires .	1,4	1,2	1,1
<b>Ensemble : participation, intéressement et abondement du PEE et du Perco</b>			
Montant total brut distribué (en millions d'euros).....	16 194	18 591	20 255
Nombre de bénéficiaires (en milliers).....	7 234	7 260	7 615
Montant moyen par bénéficiaire (en euros).....	2 239	2 561	2 660
En % de la masse salariale des bénéficiaires.....	6,8	6,5	6,8
Nombre de salariés couverts par au moins un des dispositifs (en milliers).....	8 412	8 538	8 806
<b>Pour information</b>			
Masse salariale totale (en millions d'euros).....	377 733	486 094	498 408
Nombre total de salariés (en milliers).....	12 327	14 409	14 718

\* CSG et CRDS déduites.

Note : les sommes distribuées au titre de l'exercice de l'année N sont effectivement versées l'année N+1 le plus souvent pour la participation et l'intéressement, au cours de l'année N pour l'abondement au PEE et au Perco. Les versements totaux sur les PEE et sur les Perco sont donnés nets de CSG et CRDS ; l'ensemble des autres montants est indiqué en brut. Le nombre de bénéficiaires de l'abondement sur PEE ou Perco est égal au nombre d'épargnants sur le plan lorsqu'il y a abondement de l'entreprise.

Lecture : l'exercice 2019 a permis de distribuer au titre de la participation, 8 003 millions d'euros à 5 340 milliers de salariés, soit une prime moyenne de 1 499 euros. Les sommes versées représentent 3,8 % de la masse salariale.

Champ jusqu'en 2016 : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole, hors intérim et secteur domestique ; France métropolitaine.

Champ à partir de 2017 : entreprises privées de 10 salariés ou plus hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquêtes Acemo-Pipa 2011, 2019 et 2020.

## Encadré 1 • Le plan d'épargne retraite d'entreprise collectif, un nouveau dispositif instauré par la loi Pacte

Le plan d'épargne retraite collectif – Perco – donne aux salariés couverts la possibilité de se constituer une épargne accessible au moment de la retraite. La loi Pacte de mai 2019 prévoit l'instauration d'un nouveau dispositif se substituant progressivement au Perco : le PER d'entreprise collectif. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, les entreprises peuvent directement en souscrire un si elles n'ont pas de plan d'épargne retraite. Elles peuvent aussi convertir l'ancien Perco en PER d'entreprise collectif. À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020, il n'est plus possible de souscrire à un Perco. Toutefois, les Perco mis en place dans les entreprises avant cette date peuvent être conservés sans obligation de conversion en PER d'entreprise collectif.

En 2019, 28,6 % des salariés ont accès à un plan d'épargne retraite dans les entreprises de 10 salariés ou plus. 26,1 % des salariés de ces entreprises ont accès à un Perco mais pas à un PER d'entreprise collectif. 2,2 % des salariés ont accès aux deux dispositifs. Ces salariés se trouvent essentiellement dans des entreprises qui ont converti leur Perco en PER d'entreprise collectif. Enfin, 0,2 % des salariés ont accès à un PER d'entreprise collectif mais pas à un Perco : leurs entreprises ont souscrit un PER d'entreprise collectif en 2019, alors qu'il n'existait pas de Perco auparavant.

## Encadré 2 • Dispositif de suivi statistique de la participation, de l'intéressement et des plans d'épargne salariale

Le suivi statistique de la participation, de l'intéressement et des plans d'épargne salariale repose principalement sur deux enquêtes du dispositif d'observation de l'activité et des conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) réalisées par la Dares : l'enquête sur la participation, l'intéressement et l'épargne d'entreprise (Pipa) et l'enquête sur les très petites entreprises (TPE).

Depuis 2018, le champ des enquêtes Acemo est étendu aux départements et régions d'outre-mer (hors Mayotte), aux associations loi 1901 de l'action sociale et aux syndicats de copropriété. Le champ porte désormais sur l'ensemble des salariés du secteur privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales. Intérimaires et stagiaires sont exclus du champ.

Les entreprises sont définies dans ces enquêtes par l'unité légale et non par les entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME), qui privilégie le concept d'unité éco-indépendante. Les taux d'accès aux dispositifs par catégorie LME sont disponibles en ligne ([tableau complémentaire 4 en ligne](#)).

### Dans les entreprises de 10 salariés ou plus : l'enquête Pipa

Le questionnaire de l'enquête Pipa porte sur l'ensemble des dispositifs de partage des bénéfices et d'épargne collective. Il est adressé par voie postale à environ 19 100 entreprises employant 10 salariés ou plus et représentatives du secteur privé non agricole.

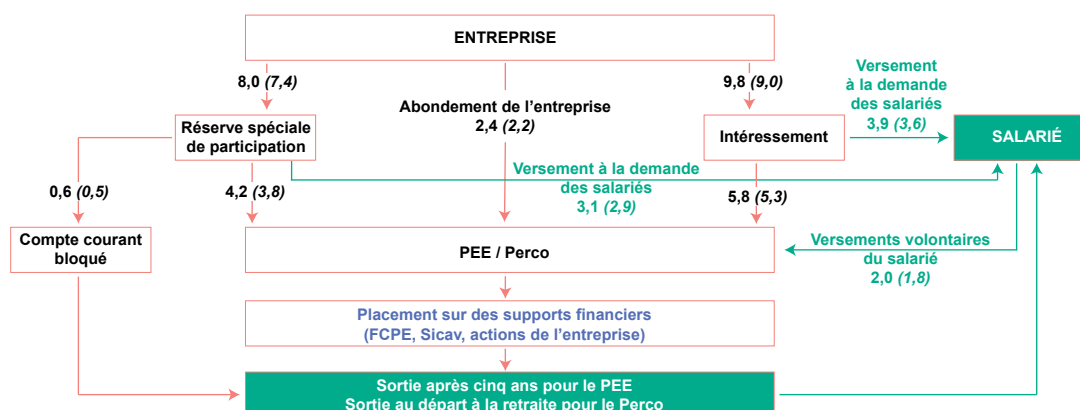
### Dans les entreprises de moins de 10 salariés : l'enquête TPE

L'enquête Acemo auprès des petites entreprises (TPE) interroge 60 000 entreprises de moins de 10 salariés du secteur privé non agricole. L'interrogation porte notamment sur la diffusion des dispositifs d'épargne salariale et sur l'existence de versements de primes afférents. Depuis 2014, le questionnaire comporte certaines années un module portant sur les montants versés. Ce module, administré en 2020, permet de donner des montants de primes versées dans les TPE en 2019.

Les résultats présentés dans cette étude proviennent de 38 000 réponses exploitables reçues, 13 000 par le biais de l'enquête Pipa 2020 et 25 000 via l'enquête TPE 2020.

## SCHÉMA | Flux de participation, d'intéressement et d'abondement sur les plans d'épargne salariale dans les entreprises de 10 salariés ou plus

Montants bruts (et nets) en milliards d'euros, exercice 2019 (montants versés en 2020, sauf pour l'abondement de l'entreprise et les versements volontaires du salarié sur les plans d'épargne, qui sont versés en 2019).



PEE : plan épargne entreprise ; Perco : plan épargne retraite collectif.

Lecture : entre parenthèses, figurent les flux nets de la CSG et de la CRDS, ces contributions correspondant à 9,7 % des montants bruts. Ainsi, les entreprises versent au titre de la participation 8,0 Md€ bruts et 7,4 Md€ nets.

Source : Dares, enquête Acemo-Pipa 2020.

## Pour en savoir plus

- [1] Briand A. (2020), [Participation, intéressement et épargne salariale en 2018 : un accès plus large aux dispositifs, mais moins de bénéficiaires de primes de participation et d'intéressement](#), *Dares Résultats* n° 044, décembre.
- [2] Boutier K. (2019), [Participation, intéressement et épargne salariale en 2017 : Des bénéficiaires de l'intéressement pour la première fois aussi nombreux que ceux de la participation](#), *Dares Résultats* n° 036, août.

Antonin Briand (Dares).

### Directrice de la publication

Anne-Juliette Bessone

### Directrice de la rédaction

Anne-Juliette Bessone

### Secrétaires de rédaction

Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

### Maquettistes

Guy Barbut, Bruno Pezzali

### Mise en page et impression

Dares, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

### Dépôt légal

à parution

### Numéro de commission paritaire

3124 AD. ISSN 2109 – 4128  
et ISSN 22674756

### Réponses à la demande

dares.communication@travail.gouv.fr

### Contact presse

Joris Aubrespin-Marsal  
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

[dares.travail-emploi.gouv.fr](http://dares.travail-emploi.gouv.fr)

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES  
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

